



Note de fonctionnement

Nature de l'opération

L'objectif de cette opération est de soutenir les sociétés françaises innovantes qui sont directement impactées par la crise du coronavirus et les ralentissements d'activités que cela engendre, grâce à la mise en place d'un financement express en capital.

“Act for Entrepreneurs” s'adresse ainsi à des sociétés dont le fonctionnement courant ne peut plus s'effectuer de manière normale, mettant en risque leur pérennité financière.

Les opérations de financement consistent en une entrée au capital des sociétés éligibles au travers d'un véhicule unique dédié qui regroupe l'intégralité des investissements des financeurs.

Elles se réalisent sur une plateforme partenaire, accessible à tous, sous forme de campagnes de financement permettant aux investisseurs de choisir leur contribution. Le financement pourra aller de 20k€ à 50k€ selon l'engagement des investisseurs.

La campagne de financement sera considérée comme réussie au-dessus de 20k€ (appelé “Soft Cap”). Une fois ce montant atteint, la campagne restera active 7 jours pour permettre à d'autres investisseurs de compléter l'opération, avec un maximum de 50k€ (appelé “Hard Cap”). Une fois le délai des 7 jours écoulé ou les 50k€ atteints, la campagne se termine et les fonds sont libérés en moins d'une semaine.

Candidater en tant qu'entreprise

Vous êtes mandataire social d'une société française innovante. Pour pouvoir prétendre au financement, votre entreprise devra remplir certains critères :

- Entreprise immatriculée en France
- Produit ou service existant
- Équipe à temps plein
- Investissements dans l'innovation réalisés
- Difficultés passagères dues à la crise

Pour soumettre votre projet, vous devez vous rendre sur le site : www.actforentrepreneurs.fr et cliquer sur "Soumettre mon dossier".

Vous serez alors redirigé automatiquement vers notre plateforme partenaire, www.kriptown.com pour remplir votre demande.

Il vous sera demandé de remplir un formulaire avec des questions sur l'activité et la situation de votre société (informations administratives, description, situation financière, impact de la crise coronavirus, etc.) ainsi que de déposer des documents standards (KBIS, statuts, présentation, etc.). Ces informations restent confidentielles et ne seront utilisées que par le comité de sélection du dossier, à l'exception du "Pitch Deck" qui sera publiquement consultable depuis la page dédiée durant la campagne de financement.

Toutes les informations transmises engagent la responsabilité de la société et de ses mandataires et toute déclaration erronée, volonté d'omission ou de tromperie, pourra donner lieu à des poursuites.

Une fois votre formulaire dûment rempli, vous pourrez le soumettre auprès du comité de validation. Une réponse vous sera donnée sous 72h ouvrées quant à l'éligibilité au programme "Act for Entrepreneurs".

- Si votre société n'est pas éligible, nous vous redirigeons vers d'autres mesures de soutien aux entreprises.
- Si votre société est éligible, nous vous ferons parvenir les documents nécessaires à la suite de l'opération.

En cas d'accord, il vous fera demandé de compléter et signer électroniquement :

- Le contrat relatif à l'opération de financement
- Une Décision Unanime des Actionnaires autorisant l'opération d'augmentation de capital
- Un pacte d'actionnaires standard
- Le "One pager", à remplir par l'entreprise, qui sera visible par tous les investisseurs
- Un engagement du Dirigeant quant à la sincérité des informations transmises au comité de sélection ainsi qu'aux investisseurs

Une fois ces éléments validés, la campagne de financement s'ouvre pour permettre à tous les investisseurs de manifester leur engagement financier. Une fois l'opération réalisée (voir "*Nature de l'opération*"), les fonds sont libérés en moins d'une semaine.

L'opération financière se fait sous format d'entrée au capital d'une société séquestre unique porteuse des investissements réalisés par les financeurs sur la plateforme de notre partenaire.

Financer en tant qu'investisseur

Vous êtes investisseur à titre personnel ou décideur d'une structure professionnelle en mesure d'investir au capital de sociétés françaises.

Pour rejoindre le collectif, allez sur le site www.actforentrepreneurs.fr et cliquez sur "Soutenez l'initiative". Vous accéderez à un formulaire pour renseigner vos informations personnelles, consultez la "Charte d'engagement", et validez votre participation.

Vous pouvez choisir ou non d'afficher publiquement votre nom et votre soutien à ce mouvement (visible sur le site).

Il s'agit d'un engagement moral à participer à des opérations de financements de sociétés impactées par la crise du coronavirus. Il n'existe évidemment aucune obligation financière ni suivi des actions effectivement réalisées par chaque participant, nous comptons sur la solidarité et l'honnêteté de chacun.

Une fois l'adhésion validée, vous serez redirigés vers la plateforme de notre partenaire pour créer un compte "Investisseur" :

Nous utilisons la plateforme de la société Kriptown, notre partenaire, pour réaliser cette opération. Afin de financer les startups, il faudra suivre les différentes étapes suivantes :

- Créer votre compte Kriptown : en cliquant en haut à droite de la page, sur la rubrique "créer un compte"
- Créditer votre compte : en cliquant en haut à droite de la page, sur votre prénom, puis sur la rubrique "Mon portefeuille" puis sur "Créditer mon compte". Vous pouvez créditer votre compte par virement bancaire.*

Il faut attendre 1 à 2 jours ouvrés pour que votre compte soit crédité.

**Lorsque vous créditez votre Portefeuille, Kriptown ne prélève aucun frais.*

Vos seuls frais viendront d'Afone, notre Prestataire de services de paiement, qui prélève :

0,25% du montant si vous créditez votre compte Kriptown par virement

0,20€ + 1,10% du montant lorsque vous créditez votre compte par CB.

- Télécharger les documents KYC (Know Your Customer) : en cliquant en haut à droite de la page, sur votre prénom, puis sur la rubrique "mon compte" puis sur "mes documents". Différents documents vous seront demandés en fonction du montant investi, c'est une procédure de validation réglementaire pour protéger les investisseurs et lutter contre le blanchiment d'argent.
- Réaliser un investissement : cliquez sur la startup que vous souhaitez soutenir. Entrez la somme que vous souhaitez investir en euros, puis cliquez sur "Souscrire".
- Gérer votre portefeuille, vous pouvez suivre en direct la valeur totale de vos investissements et votre solde disponible : il vous suffit de cliquer en haut à droite de la page, sur votre prénom, puis sur la rubrique "Mon portefeuille".
- Passer un ordre sur le marché secondaire : Cliquez sur la startup qui vous intéresse, celle dont vous souhaitez acheter ou vendre. Arrivé sur la page de la startup, cliquez sur "acheter" ou "vendre" en fonction de ce que vous souhaitez effectuer. Puis entrez le montant en euro. Enfin, validez en cliquant sur "Acheter" ou "Vendre".

Pour chaque investisseur souhaitant participer à une opération de financement, le montant minimal sera de 1.000 € par entreprise et le ticket maximal de 20.000 €. Ce mécanisme a pour but de permettre un fonctionnement simple de la campagne tout en laissant la possibilité à un ou plusieurs investisseurs de se positionner fortement sur une entreprise.

Afin de faciliter la réalisation de la campagne “Act for Entrepreneurs” et un apport de liquidités rapide pour les entreprises, le financement de ces entités sera réalisé pour l’investisseur au travers de la souscription d’actifs numériques tel que défini par l’article L54-10-1 du Code Monétaire et Financier. Actifs numériques dont la valeur est liée à celle des parts ou actions de l’entreprise financée. Une fois le financement réalisé, ces actifs numériques seront négociables sur le site de Bourse Kriptown (www.kriptown.com). L’investisseur bénéficiera ainsi d’une certaine liquidité de son investissement et pourra par la suite placer des opérations d’achat / vente sur le marché secondaire.

Pour en savoir plus, consulter les F.A.Q de notre partenaire : <https://krip.town/fr/faq>.

Au-delà de l’investissement financier, un contact privilégié avec chaque chef d’entreprise sollicitant un soutien sera permis afin de convenir directement des modalités d’appui opérationnel, aux grés et aux capacités de chaque investisseur.

Cette mobilisation personnelle d’investisseurs a la volonté d’être une première brique pour permettre de sauver des startups affectées par la crise actuelle. Elle veut contribuer à la fondation d’un mouvement plus global. Cette action collective de protection de la trésorerie et renforcement des fonds propres des entreprises doit ouvrir la voie à une mobilisation du monde public, associatif, privé pour accéder et compléter l’ensemble des autres dispositifs de soutien. Grâce à cette action, nous contribuons ainsi à maintenir le potentiel de croissance apportée par des entreprises innovantes.

Le collectif “Act for Entrepreneurs”